

Dans ce numéro :

- Biosécurité
- Fièvre Q
- Registre d'élevage

Le mot du Président

Dans ce numéro, vous trouverez un article sur la fièvre Q, dont la fréquence est mal connue mais vraisemblablement élevée. On peut rappeler l'impact majeur, à la fois sur le plan santé animale et sur le plan économique.

D'une façon générale, pour limiter la diffusion des maladies, nous vous conseillons donc quelques pratiques essentielles : conduite d'élevage adaptée, hygiène rigoureuse, meilleure organisation des bâtiments...L'écho sanitaire, avant ce nouvel hiver, fait le point sur ces « bonnes pratiques ».

Jean-Luc GRAVELLE

GESTION DES INTERVENANTS EXTÉRIEURS



Mettre à disposition un **PEDILUVE** propre et fonctionnel, et un point d'eau
Proposer bottes et côtes de l'exploitation (ou surbottes)
Définir un stationnement des véhicules loin des zones animales (fumier, aliment, passage)

DESINFECTION DES BETAILLERES



A chaque utilisation, les **BETAILLERES** doivent être lavées et **DESINFECTÉES**

QUARANTAINE DES INTRODUCTIONS

Une quarantaine effective doit durer 15 jours, ou au moins jusqu'à la réception des résultats d'analyses favorables et le local doit être réellement **SEPARÉ, SANS CONTACT** avec d'autres animaux

DÉSINSECTISATION ET DÉRATISATION

Diminuer la présence et limiter la prolifération, en mettant en place des **MÉTHODES DE LUTTE** efficaces et appropriées



BIOSECURITE OU GESTION DES FACTEURS DE RISQUES SANITAIRES

QUALITE DE L'EAU

En cas d'utilisation de forages ou de puits

Afin de vérifier que l'eau ne soit pas **RÉSERVOIR D'AGENTS PATHOGÈNES**, il est possible de la faire analyser
En cas d'analyses défavorables, ne pas hésiter à mettre en place un système de désinfection de l'eau

DESINFECTION DES BATIMENTS

Certains micro-organismes sont capables de résister longtemps dans l'environnement. Ils représentent une menace permanente qu'il est nécessaire de maîtriser en **RÉDUISANT LA PRESSION D'INFECTION**. Pour être efficace, les opérations de nettoyage et désinfection doivent être effectuées en 5 PHASES successives :

Nettoyage



Vider le bâtiment : animaux, fumier, litière

Trempage



Faciliter le décapage (jet ou tourniquet d'arrosage)

Décapage



A la base d'une désinfection efficace (avec brosse métal ou jet haute pression)

Désinfection



Pulvériser avec du désinfectant approprié avec jet basse pression

Vide sanitaire



L'idéal serait une durée d'un mois, mais au mieux 8 jours

Source : www.gds38.asso.fr

Les changements de direction au sein de vos GDS :

TED16-GDS (05 45 61 88 89) et **GDS 17** (05 46 34 86 24) :
GDS 79 et **GDS Poitou-Charentes** (05 49 77 15 74) :
GDS 86 (05 49 44 02 73) :

Jacques JEAUFFREAU
Karlheinz MÜHLBERGER
Catherine CHARLES

FIEVRE Q

Cette maladie ancienne, largement répandue dans le monde et dans les élevages de ruminants, est due à une bactérie *Coxiella Burnetti*, très résistante dans le milieu extérieur. Transmissible à l'homme, elle passe souvent inaperçue chez ce dernier. Elle se manifeste le plus souvent par un état grippal, qui évolue spontanément vers la guérison en 1 à 3 semaines. Chez les personnes plus sensibles, elle peut provoquer des complications notamment au niveau cardiaque. Chez la femme enceinte, elle peut provoquer un avortement.



En élevage caprin, la maladie est régulièrement associée à des vagues d'avortements en fin de gestation, des mises-bas prématurées et/ou des chevreaux chétifs à la naissance.

Que faire en cas de Fièvre Q avérée ?

Dans les élevages où des épisodes abortifs imputables à la fièvre Q sont observés, la maîtrise de la maladie passe par la mise en place d'un plan de lutte global, combinant des mesures médicales à des mesures sanitaires complémentaires. Un plan de maîtrise de référence a été élaboré sous l'égide de l'ACERSA, dont les principaux points sont repris dans le tableau suivant :

Les mesures de maîtrise de la fièvre Q à mettre en place nécessitent d'être définies en fonction de la conduite d'élevage et des facteurs de risque de chaque exploitation. Dans tous les cas, compte-tenu de la résistance de la bactérie dans l'environnement, les effets du plan de maîtrise sont progressifs et son efficacité ne s'observe réellement qu'à moyen ou long terme.

Un dispositif de surveillance national

Compte tenu du potentiel zoonotique et de la persistance d'inconnues de cette maladie, la fièvre Q est une maladie « d'intérêt public », impliquant une responsabilité de l'Etat quant à la mise en place de mesures en lien avec cette maladie.

Au niveau national, un plan d'actions a été élaboré avec les différents acteurs professionnels et experts scientifiques, dont les principales mesures sont les suivantes :

- Elaboration d'un protocole d'investigation en élevage à la suite de cas humains groupés de fièvre Q,
- Appui aux fabricants de réactifs et aux laboratoires d'analyse pour l'harmonisation et la validation des outils de diagnostic et leur développement,
- Approfondissement des connaissances sur la maladie, en vue d'améliorer sa gestion,
- Mise en place d'une **surveillance évènementielle** (clinique) dans les élevages de ruminants, et d'une enquête sérologique (financement de l'Etat).

Avant de l'étendre au territoire national, le protocole de surveillance évènementielle va être mis en place dans 10 départements pilotes, dont les Deux-Sèvres, à partir de 2012. Cette surveillance a pour objectifs :

- D'évaluer la proportion d'élevages considérés comme « cliniquement atteints de fièvre Q », pour les 3 espèces de ruminants, parmi les élevages à avortements répétés ayant fait l'objet d'un diagnostic.
- De décrire en vue du diagnostic les niveaux d'excrétion des bactéries dans les échantillons, en fonction des espèces, au niveau individuel et de l'élevage

Ce dispositif de surveillance s'inscrit dans un dispositif plus large de surveillance des agents pathogènes responsables des avortements.

Intervention sur le troupeau	Intervention sur l'environnement
Isolement des animaux malades	Hygiène et désinfection des locaux Gestions des litières et des fumiers
Destruction des avortons et des placentas	
Vaccination du pré-troupeau en priorité	

REGISTRE D'ELEVAGE

Les GDS de Poitou-Charentes mettent à votre disposition un registre d'élevage multi-espèces.

Obligatoire, le registre d'élevage constitue la preuve des bonnes pratiques réalisées en élevage, assurant la traçabilité de la production.

Ce registre contient, notamment le **carnet sanitaire**, dans lequel seront répertoriées toutes les informations concernant les interventions sanitaires en élevage : l'identification des individus, la référence du produit administré, le type d'intervention et de diagnostic... A la fin du registre, des modèles de pré-bilan serviront à établir avec le vétérinaire un bilan sanitaire d'élevage. Ce dernier, associé au protocole de soin, peut vous permettre d'obtenir des médicaments sans visite obligatoire des animaux malades. *Un modèle informatique existe dans le logiciel SYNEL plus.*